

Destinataires

MONSIEUR - SYNDICAT DES EAUX DU SERTAD (qualite@sertad.fr)

MONSIEUR - SERTAD (production@sertad.fr)

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAINTE-SOLINE (mairie-stesoline@paysmellois.org)

- AGENCE REGIONALE DE SANTE (ars-dd79-eaux@ars.sante.fr)

Délégation Départementale
des Deux-Sèvres

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle
sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SERTAD

Prélèvement	00085919	Commune	SAINTE-SOLINE
Unité de gestion	0097 SERTAD	Prélevé le :	vendredi 10 juillet 2026 à 09h38
Installation	UDI 000191 LEZAY	par :	ZORHA COLAS
Point de surveillance	0000000521 CENTRE BOURG	Type visite :	AU
Localisation Exacte	MAIRIE - ROBINET EVIER TISANNERIE	Type d'eau :	

Type de l'analyse : W1JET

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17)

1701

Code SISE de l'analyse : 00085920

Référence laboratoire : 26070905583301

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,048 mg(Cu)/l	2	1	Valeur hors limites
Nickel	38 µg/L	20		
Plomb	2,3 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00085919)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité et conforme aux références de qualité. Teneur en nickel non conforme. Cette teneur ne vaut que pour le point d'utilisation où elle a été mesurée. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau(réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. Une information auprès de l'abonné doit être réalisée par vos services.

Signé à Niort le 12 août 2026

Pour le Directeur Général, la Directrice Déléguée,
Direction Santé Environnement et Politique Une Seule
Santé

